



FACE AU CORONAVIRUS, LA RETRAITE PAR POINTS N'EST PAS UNE URGENCE

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse du Morbihan (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, Gilets Jaunes) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3. Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre le mépris du gouvernement face au rejet et aux interrogations sérieuses et légitimes des citoyennes et des citoyens à propos de ce projet scélérat, très approximatif et aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Depuis ce dimanche 1er mars dans le Morbihan, le Préfet a interdit tous les rassemblements collectifs de toute nature que ce soit. Les organisations syndicales du Morbihan prennent acte de cette interdiction. Par conséquent, elles se voient contraintes d'annuler tous les rassemblements de cette semaine.

Les organisations syndicales ne pouvant exercer pleinement leur rôle, le processus législatif doit être suspendu. Une audience auprès du Préfet a été demandée.

Face à une telle situation sanitaire, la retraite par points n'est pas une urgence.